

Encore quelques jours pour postuler pour la Garde régionale forestière du Luberon



Le Parc naturel régional du Luberon recherche des jeunes entre 18 et 26 ans pour intégrer sa Garde régionale forestière de juin à septembre. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au vendredi 4 avril.

Début mars, la Région Sud lançait un appel à candidature pour sa Garde régionale forestière. 250 postes étaient à pourvoir, dont certains en Luberon. Il reste seulement quelques jours pour postuler afin de pouvoir patrouiller tout l'été dans ce massif, informer les promeneurs et participer aux actions de prévention.

Le Parc naturel régional du Luberon recherche des jeunes entre 18 et 26 ans issus du territoire du



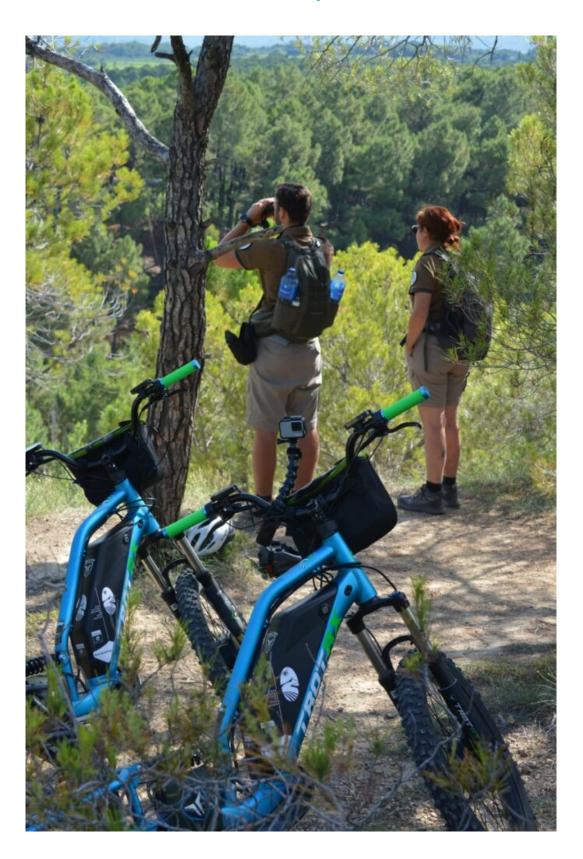
Luberon et soucieux de la préservation des espaces naturels. Après une semaine de formation organisée par la Région Sud, les gardes régionaux forestiers iront au contact du public, sur les sites naturels les plus fréquentés comme les crêtes du Grand Luberon, la colline Saint-Jacques à Cavaillon, les gorges de Régalon à Cheval-Blanc, la forêt des cèdres du Petit Luberon, les gorges de Véroncle à Gordes, le Colorado provençal à Rustrel, le sentier des ocres et Ôkhra à Roussillon, le vallon de l'Aiguebrun à Buoux, les gorges d'Oppedette, et bien d'autres lieux emblématiques du Luberon qui offrent un cadre de travail idyllique.

En plus de sensibiliser le public sur les risques incendie et sur la réglementation en vigueur définie par arrêté préfectoral, les gardes devront veiller aux bons comportements des randonneurs vis-à-vis des cigarettes, des barbecues, des détritus, de la protection contre la chaleur, etc, mais aussi relayer l'information sur les éventuels départs de feux vers les services compétents (patrouilles ONF et CCFF, pompiers).

Pour postuler, cliquez ici.

La Région Sud recherche 250 jeunes pour sa Garde Régionale Forestière







La <u>Région Sud</u> relance son dispositif de Garde Régionale Forestière pour l'été 2025. 250 postes sont à pourvoir.

Comme chaque année, la Région Sud lance une campagne de recrutement pour sa Garde Régionale Forestière. Les postes à pourvoir sont destinés aux jeunes entre 18 et 25 ans qui devront patrouiller tout l'été dans les massifs, notamment ceux du Luberon et du Mont Ventoux, mais aussi informer les promeneurs et participer aux actions de prévention.

« Protéger notre patrimoine naturel est un devoir et une priorité absolue pour la Région Sud. »

Renaud Muselier, président de la Région Sud

Créée en 2018, la Garde Régionale Forestière s'inscrit dans le plan climat régional et dans le dispositif 'Guerre du feu', afin de préserver les milieux naturels et de prévenir les risques d'incendies. Tous les étés, les gardes régionaux forestiers jouent un rôle clé aux côtés côtés des pompiers, de l'<u>Office national des forêts</u> (ONF) et des acteurs locaux.

« Ce dispositif, que nous avons renforcé au fil des années, est une fierté régionale et un engagement concret pour l'environnement et la sécurité de nos massifs. »

Renaud Muselier, président de la Région Sud

Pour candidater et rejoindre la Garde Régionale Forestière, il suffit de se munir d'un CV, d'une lettre de motivation, et de prendre contact avec le Parc naturel régional ou la structure de son choix. Pour en savoir plus, <u>cliquez ici</u>.

27 gardes pour surveiller les massifs



forestiers du Luberon



Ce mercredi 10 juillet, la <u>Région Sud</u> et le <u>Parc naturel régional du Luberon</u> ont lancé la campagne 2024 de la Garde régionale forestière Luberon à l'écomusée de l'ocre Ôkhra à Roussillon. Une opération qui est renouvelée chaque année depuis 21 ans.

27 jeunes ont été formés par la Région Sud pour être mobilisés sur le territoire du Luberon du 24 juin au 31 août. Cette garde régionale forestière représente un budget prévisionnel de 198 206€, financé par le Conseil régional à 80%, et le reste par le Parc naturel régional du Luberon et la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

L'objectif des gardes est de sensibiliser le public à la réglementation qui concerne l'accès aux massifs forestiers du Luberon durant la période estivale. Ils peuvent également relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu. En 2023, 110 000 personnes avaient été directement sensibilisées aux risques d'incendie.



Des gardes sur tout le territoire

Identifiables par leur uniforme doté des logos de la Garde régionale forestière et du Parc naturel régional du Luberon, les gardes sont déployés à l'entrée des sites naturels les plus fréquentés du territoire :

- Forêt des cèdres du Petit Luberon
- Colorado provençal à Rustrel
- Sentier des ocres et Ôkhra-Écomusée de l'ocre à Roussillon
- Accrobranches de La Tour-d'Aigues, Lagnes, Rustrel
- Vallon de l'Aiguebrun
- Gorges de Régalon
- Colline Saint-Jacques à Cavaillon
- Gorges de Véroncle
- Mines de Bruoux et ENS La Bruyère
- Gorges d'Oppedette
- Sud Luberon

Les gardes sont également présents sur certains marchés locaux, notamment ceux d'Apt, Bonnieux, Forcalquier, Goult, Lourmarin, Manosque, Maubec-Coustellet, ou encore Roussillon, afin de faire de la sensibilisation.

Un dispositif renforcé

En réponse à la hausse de près de 50% de visiteurs dans les massifs du Luberon en 2020 et 2021, la Garde régionale forestière a augmenté ses effectifs pour s'adapter au besoin grandissant de sensibilisation du public. De nouveaux postes ont notamment été créés dans le cadre de l'Opération 'Grand Site des Ocres'. Le Parc naturel régional du Luberon a même fait l'acquisition de deux VTT à assistance électrique en 2021 afin d'assurer une patrouille de gardes sur les crêtes du Luberon, grâce au soutien financier de la Fondation Crédit Agricole Alpes Provence.

Deuis 2023, les arrêtés préfectoraux liés aux risques d'incendie couvrent la période du 15 juin au 15 septembre. Pour connaître le niveau de risque incendie et les conditions d'accès aux massifs forestiers chaque jour, <u>cliquez ici</u>. Pour rappel, le Luberon a subi 11 incendie qui ont ravagé plus de 100 hectares ces cinquante dernières années, dont deux qui ont brûlé plus de 1 000 hectares en 1991 et en 2017 dans le Sud Vaucluse.



24 écogardes déployés sur le territoire du **Mont Ventoux**



Pour la 5^e année, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux bénéficie du dispositif de la Garde régionale forestière. En tout, 24 écogardes vont sillonner le territoire tout l'été afin de limiter le risque incendie et sensibiliser les usagers et visiteurs des espaces naturels aux bons comportements.

Plus de 250 jeunes entre 18 et 26 ans sont formés chaque année par la Région Sud dans le cadre du dispositif de la Garde régionale forestière pour limiter le risque incendie sur les territoires sensibles. Ces jeunes saisonniers sont mobilisés pendant trois mois, de mi-juin à mi-septembre, pour appuyer les équipes des Comités communaux des feux de forêts (CCFF) et la sécurité civile.

C'est le cas notamment au sein du Parc naturel régional du Mont-Ventoux qui compte cette année 24 écogardes. Leurs missions sont d'expliquer aux usagers de l'espace naturel les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs forestiers, de relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu ou les infractions auprès des agents assermentés (stationnement interdit, comportements à risques, pénétration



dans les massifs en risque exceptionnel...), et de sensibiliser les visiteurs aux bons comportements. Les jeunes peuvent également réaliser des opérations de destruction de foyers de feu, de barrages en site de rivière, la réalisation d'enquêtes de fréquentation et l'aide aux personnes en difficultés.

<u>Des gardes forestiers pour prévenir les feux dans le Ventoux, le Luberon et les Monts de</u> Vaucluse

Une présence au sommet du Mont Ventoux

Pour la première fois, le Parc bénéficie du dispositif de manière renforcée puisque, à la demande du Département de Vaucluse, 4 écogardes sont mobilisés en permanence sur le site nouvellement réhabilité du sommet du Géant de Provence.

Les écogardes doivent s'assurer que l'importante fréquentation du sommet ne nuise pas à la faune et la flore rares et protégées en place. Ainsi, en plus du sommet, les jeunes sont répartis sur huit autres secteurs : les gorges du Toulourenc (Malaucène, Mollans-sur-Ouvèze et St Léger-du-Ventoux), le lac du Paty (Caromb), le lac des Salettes et le secteur des Ocres (Mormoiron), les gorges de la Nesque Est (Monieux), les gorges de la Nesque Ouest et la Combe de l'Ermitage (Méthamis/Villes-sur-Auzon), les Dentelles de Montmirail (Beaumes-de-Venise, Gigondas, Suzette...), Pérégrine (Venasque), ainsi que le Pont d'Entrechaux (Entrechaux).

Les Dentelles de Motmirail, qui sont hors du secteur du PNR du Mont-Ventoux, sont également surveillées par les écogardes suite à un partenariat engagé avec le Parc après l'incendie ayant ravagé près de 240 hectares de forêt en août 2021.

Les écogardes en 2023 en chiffres

- 6 972 heures de patrouille
- 40 858 personnes sensibilisées
- 31 015 véhicules comptabilisés dont 5 827 en stationnement sauvage
- 16 alertes feux données
- 139 foyers de feux détruits
- 1 600 barrages en rivières détruits
- 1 203 empilements de pierres détruits
- 2 355 litres de déchets ramassés

Le Parc du Luberon recrute des jeunes pour sa Garde forestière



Comme chaque début d'année, le <u>Parc naturel régional du Luberon</u> lance sa campagne de recrutement de sa Garde régionale forestière dans le cadre du dispositif mis en place par la <u>Région Sud</u> pour la sensibilisation du public aux incendies de forêt. Le Parc recherche donc 28 jeunes, de 18 à 26 ans, issus du territoire et motivés pour la prévention des risques incendie, de fin juin à fin août 2024.

Les personnes recrutées bénéficieront d'une semaine de formation organisée par la Région Sud, puis elles auront pour mission d'assurer l'accueil, ainsi que la sensibilisation et l'information des visiteurs afin de garantir la protection de tous contre les incendies de forêt sur les sites naturels les plus fréquentés (Grand Luberon, colline Saint-Jacques à Cavaillon, gorges de Régalon, forêt des cèdres du Petit Luberon, gorges de Véroncle, Colorado provençal à Rustrel, sentier des ocres et ôkhra à Roussillon, vallon de l'Aiguebrun à Buoux, gorges d'Oppedette, colline de la Bruyère).



Pour plus d'informations sur les emplois proposés et pour postuler, cliquez ici.

V.A.

Les écogardes du Ventoux et du Luberon mobilisés contre les incendies



Jusqu'à mi-septembre, 23 écogardes vont sillonner le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, et 26 couvriront le Parc naturel régional du Luberon pour faire de la prévention mais aussi de la sensibilisation auprès des visiteurs, ou encore pour alerter en cas de départ de feu ou en cas d'infraction.

Chaque année, plus de 200 jeunes entre 18 et 25 ans de la Région Sud sont formés par des professionnels de la protection contre l'incendie pour faire de la prévention et de la sensibilisation au sein des parcs naturels régionaux dans le cadre du programme 'Guerre du feu'.

Ensemble, les deux parcs naturels régionaux du département de Vaucluse comptabilisent 49 écogardes.



Ecrit par le 4 novembre 2025

Leur mission consiste à expliquer aux usagers des espaces naturels les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs forestiers l'été sur les territoires des Parcs, relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu, participer activement à la sensibilisation sur le bon comportement des visiteurs en milieu naturel, ainsi qu'informer les estivants sur l'offre touristique locale et les possibilités de balade. Ils sont également amenés à faire des opérations de destruction de foyers de feu, de barrages en site de rivière, à réaliser des enquêtes de fréquentation et à aider des personnes en difficultés puisqu'ils sont formés aux premiers secours.



©PNR Luberon

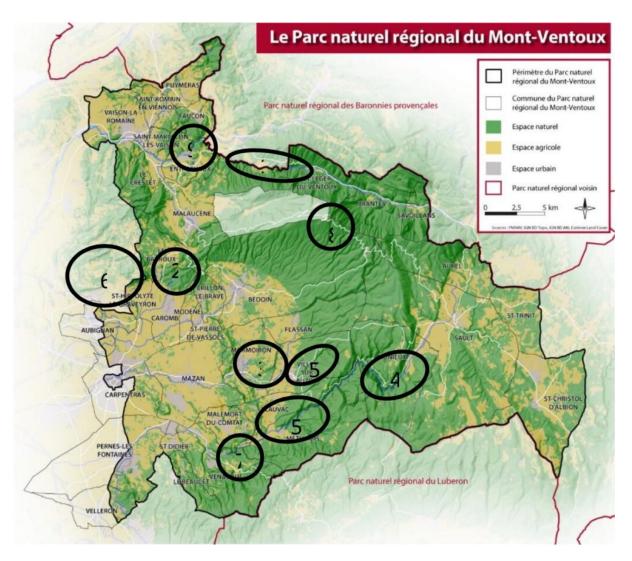
Les secteurs des écogardes

Identifiables à leurs blasons 'Garde régionale Forestière' et 'Parc naturel régional du Mont-Ventoux' ou 'Parc naturel régional du Luberon', les écogardes sont déployés par binômes sur les sites naturels les plus fréquentés et les plus sensibles au risque incendie des deux territoires.

Ainsi, sur le territoire du Ventoux ils couvrent les Gorges du Toulourenc (Malaucène, Mollans-sur-Ouvèze et St Léger-du-Ventoux), le Lac du Paty (Caromb), le Lac des Salettes et le secteur des Ocres (Mormoiron), les Gorges de la Nesque Est (Monieux), les Gorges de la Nesque Ouest et la Combe de l'Ermitage (Méthamis/Villes-sur-Auzon), les Dentelles de Montmirail (Beaumes-de-Venise, Gigondas, Suzette), Pérégrine (Venasque), le sommet du Ventoux (Bédoin, Saint-Léger-du-Ventoux, Brantes), et le Pont d'Entrechaux.



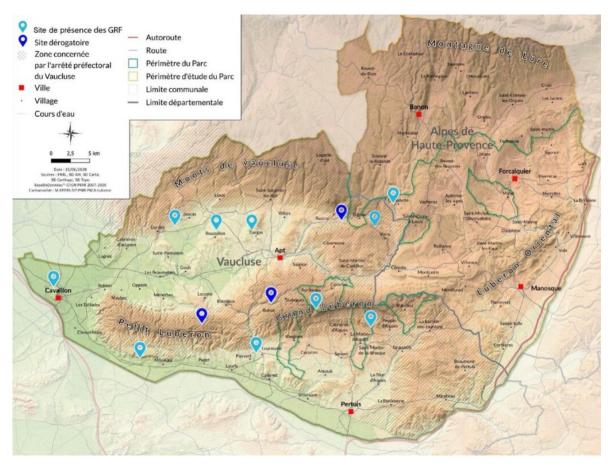
Ecrit par le 4 novembre 2025



Sur le territoire du Luberon, les écogardes sont déployés sur la Colline Saint-Jacques (Cavaillon), les Gorges de Régalon, les Gorges de Véroncle, la Forêt des Cèdres du Petit Luberon, le Vallon de l'Aiguebrun, le Colorado provençal (Rustrel), les Gorges d'Oppedette (Alpes-de-Haute-Provence), le Sud Luberon, les Mines de Bruoux (Gargas), ainsi qu'Ôkhra (Roussillon).



Ecrit par le 4 novembre 2025



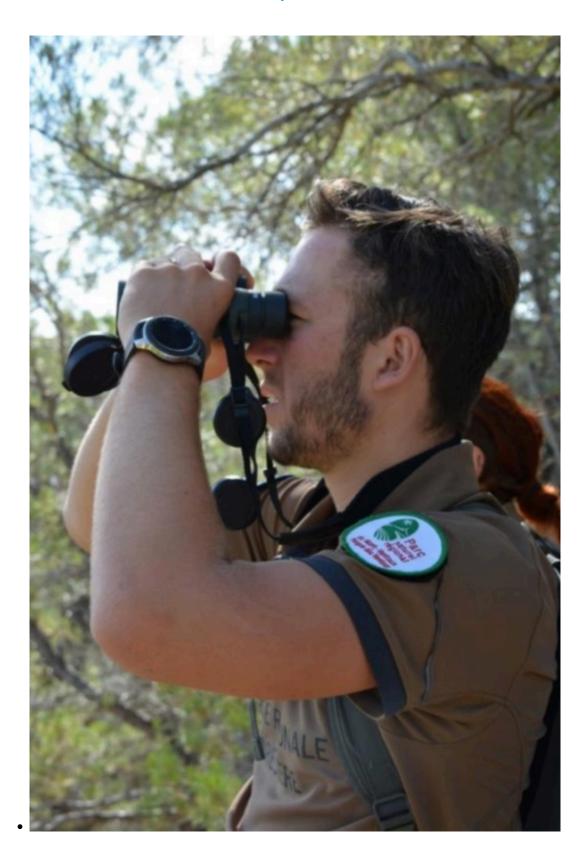
Les jeunes sont aussi présents sur différents marchés du territoire, tels que Bédoin, Vaison-la-Romaine, Carpentras, Beaumes-de-Venise, Lourmarin, Apt, Coustellet, et bien d'autres afin de faire de la prévention.













Ecrit par le 4 novembre 2025



©PNR Mont-Ventoux

Ce qui est autorisé ou non durant l'été

Chaque année, pendant l'été, l'accès à certains massifs forestiers est règlementé en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie. Pour connaître le niveau de risque incendie en direct,



cliquez ici ou appelez le 04 28 31 77 11. L'accès à certains sites peut être interdit selon la situation.

Du 15 juin au 15 septembre, le bivouac et le camping sont interdits, sauf si vous êtes accompagnés par un professionnel détenant l'autorisation « Sécurité – Environnement » délivrée par le Département. Tout objet susceptible d'allumer un feu est interdit dans les massifs, et la circulation hors pistes revêtues est interdite, sauf pour rejoindre un domicile ou un gîte.

Les infractions aux conditions d'accès aux massifs forestiers sont passibles de 750€. Le fait de provoquer involontairement l'incendie des bois et forêts est sanctionné par 30 000 à 45 000€ d'amende et 2 à 3 ans de prison.

Durant l'été 2022, au sein du Parc naturel régional du Mont-Ventoux :

- -8 337 heures de patrouille
- -25 921 personnes sensibilisées
- -29 988 véhicules comptabilisés dont 6 089 en stationnement sauvage
- -36 alertes feux données
- -93 foyers de feux détruits
- -842 barrages en rivières détruits
- -1026 empilements de pierres détruits
- -1 694 litres de déchets ramassés

V.A.